

Conditions générales de vente et d'exercice:

*** A renvoyer signé avec l'acompte dans un délai de 15 jours maximum.**

SHERPA se réserve le droit de modifier ou de remplacer les prestations convenues si des circonstances majeures risquant d'impacter votre sécurité ou celle de notre personnel devaient se présenter.

Les devis, contrats de réservation ainsi que la facturation sont établis en fonction des éléments que vous nous avez communiqué, la prestation préparée sera conforme à ceux-ci.

Si un ou plusieurs éléments devaient être modifiés merci de nous en informer au moins 2 Jours avant le rendez-vous.

Merci, à la suite des explications fournies lors de l'accueil et avant le départ de la prestation, de nous indiquer tout ce qui vous paraît utile pour votre sécurité et votre confort.

Attitudes:

La courtoisie reste le moteur de toute activité de loisirs. Les intervenants de **SHERPA** appliquent ce comportement et auront à cœur de vous satisfaire.

Tout manquement à cette règle ainsi qu'aux règles de sécurité indiquées par l'encadrant engagerait la responsabilité de son auteur.

SHERPA ne pourra être tenu responsable des actes délictueux ou malveillants des participants qui agiraient ainsi sous leur propre responsabilité.

Les initiatives personnelles imprudentes sortant du cadre des consignes engageant des dommages corporels ou matériels seront portées à la responsabilité de leur auteur.

Règlement de la prestation :

Acompte de 30 % à verser sur l'ensemble de la prestation, dès la réservation.

Il sera remis une facture au demandeur après chaque prestation.

Le solde de la prestation se devra d'être réglé le jour de la prestation.

Assurances:

SHERPA souscrit une assurance couvrant les responsabilités civiles professionnelles, toutefois vous devez vous assurer de votre protection en matière de responsabilité civile individuelle ou familiale.

Contre-indication médicale:

Pour les activités de baptême en traîneau à chien aucune indication médicale visant à exclure la pratique d'une activité de loisir en milieu montagnoux en présence de chiens ne doit être formulée.

Pour les activités de conduite d'attelage ou de raid aventure, aucune indication médicale visant à exclure les activités sportives en milieu montagnoux et en présence de chiens ne doit être formulée. Dans ces cas une visite médicale d'aptitude est vivement conseillée par

SHERPA

Annulation:

Le remboursement de l'acompte aura lieu si :

Conditions climatiques (suivant l'estimation du prestataire)

Impossibilité du prestataire à effectuer l'activité (cas de force majeure).

Condition physique du client estimée insuffisante par le prestataire.

En cas d'annulation de votre fait en dehors de raisons médicales certifiées, votre acompte ne vous sera pas remboursé.

IMPORTANT

Pour un bon fonctionnement de la structure, l'activité Traîneau à chiens sera remplacée, en cas d'enneigement insuffisant et en fonction des aléas climatiques, par des activités hors neige toujours avec nos chiens de traîneau.

En cas de refus de votre part de participer à cette activité, excepté la présentation d'un justificatif à une contre indication médicale, les arrhes préalablement versés seront encaissés par la structure.

Horaires:

Nos activités démarrent à l'heure prévue lors du rendez-vous, merci de prendre vos dispositions ponctuelles car tout retard amputerait la durée de l'activité.

Un retard trop important de votre part qui porterait préjudice au reste du groupe ou à l'exercice de **SHERPA** entraîne l'annulation de votre fait.

Déroulement:

Toute activité avec des animaux demande une implication cohérente de leur part. Pour cela et dans le cadre précis de leur protection et de leur bien être, aucune activité n'est facturée et gérée selon un barème de rentabilité.

Deux prestations identiques sur le papier peuvent varier sur le terrain en fonction des conditions du moment.

Cas particulier des bons cadeaux ou prestations réservées et payées:

Dans le cas de cartes cadeaux délivrées par **SHERPA** ou de prestations réservées et payées auprès d'organismes partenaires, le paiement de la prestation remplace l'acompte des autres formules de vente.

Droit à l'image :

Les activités d'attelage canin connaissent un succès remarqué. Durant les prestations des photos ou vidéo peuvent être réalisées.

Les images réalisées en présence des attelages de **SHERPA** restent la propriété de **SHERPA**, toute utilisation en dehors du cadre privé fera l'objet d'une demande d'autorisation à **SHERPA**.

Collecte informatique des données :

Lors de votre réservation, des renseignements vous seront réclamés qui ne serviront qu'à la bonne gestion de votre prestation. Toutefois conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 juillet 1978 modifiée, vous possédez un droit de regard sur ces informations et vous pouvez demander qu'elles soient supprimées.

Le demandeur

Le prestataire

<< lu et approuvé >>

<< lu et approuvé >>

Cha Thierry, responsable SHERPA

